

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE D'ARTOIS

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu les statuts de l'Université d'Artois ;
- Vu le procès-verbal du 29 novembre 2024 proclamant l'élection de Madame Anne DAGUET-GAGEY à la présidence de l'université d'Artois ;

ARRETE

Article premier:

Monsieur Adlane SAYEDE, Professeur des Universités à l'UFR des Sciences « Jean Perrin », est nommé Chargé de Mission pour la Science Ouverte.

Article 2:

Cet arrêté prend effet à compter de la date de publication et de transmission indiquée ci-dessous et prendra fin au plus tard au terme du mandat de la Présidente ou de la cessation de fonction de Chargé de Mission.

Article 3:

L'arrêté remplace tous les actes et documents ayant le même objet.

Article 4:

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site web et l'intranet de l'Université d'Artois.

Article 5

Le Directeur Général des Services de l'université d'Artois est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arras, le 06 décembre 2024

La Présidente,

Anne DAGUET-GAGEY

Publication sur le site web le : 06 décembre 2024 Publication sur l'intranet le : 06 décembre 2024

Transmis à Madame la Rectrice, Chancelière des universités le : 06 décembre 2024